Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261105-202663-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 05 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et 05 novembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 29 octobre 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 13 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas TANGUY, Éva JOSSELIN : Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Aude BRETON donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance	Hervé HUET

✓ Conseil municipal des enfants (CME) – approbation du règlement et des modalités de fonctionnement

Délibération 2026-63

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2 ;

Vu la délibération n° 2026-43 du 15 septembre 2026 approuvant le principe de la création d'un Conseil Municipal des Enfants au sein de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'expression et la participation des enfants à la vie locale et de les sensibiliser à la citoyenneté et au fonctionnement de la démocratie locale ;

Considérant qu'il convient désormais de préciser les règles de composition, d'organisation et de fonctionnement du CME par l'adoption d'un règlement intérieur ;

Entendu l'exposé de M. Le Carré, 1er adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants, annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** les modalités de composition, de désignation des jeunes conseillers, de durée du mandat et de fonctionnement du CME telles que définies dans ce règlement ;
- **Précise** que le CME exerce un rôle consultatif et de proposition et que ses travaux sont conduits dans le respect des compétences du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261105-202663-DE

- **Autorise** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du CME et à signer tout document relatif à cette mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

La secrétaire,
HUET Hervé

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)